



Louis-Pascal LEBARGY  
Maire

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 059-215900523-20260626-2026A06260005-AU



## DECISION DU MAIRE N°18/2026

**Objet** : Marché passé en procédure adaptée – Travaux modificatif - avenant 2 - LOT 12 - 2025M2501

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 30 mars 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique qui attribuent le marché repris en objet à l'entreprise TPB – LOT 12 VRD - 440 rue des Bourreliers 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN.

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que des adaptations techniques sont devenues nécessaires dans le cadre de l'exécution du lot n°12 VRD du marché relatif aux travaux du futur pôle multi-activité, notamment concernant la gestion des eaux pluviales, l'adaptation des réseaux, l'optimisation du stationnement et la prise en compte d'un ouvrage existant découvert en phase chantier ;

Considérant que le montant de l'avenant n°2 s'élève à +5 398,80 € HT, représentant une évolution de 1.39 % du montant initial du lot n°12, et qu'il ne modifie pas la nature globale du marché ;

Considérant l'avis favorable de la maîtrise d'œuvre ;

### DECIDE

**Article 1** : D'autoriser la passation de l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot n°12 « VRD » conclu avec l'entreprise TPB, portant sur des travaux modificatifs et adaptations techniques nécessaires dans le cadre de la réalisation du futur pôle multi-activité.

Cet avenant prend en compte notamment :

- Prise en compte de l'ensemble de la parcelle pour la gestion des eaux pluviales - dont le parking
  - Evite la surcharge du réseau urbain lors de forte pluie,
  - Mise en place d'un système de noues légères (dépression de 30cm max) pour optimiser les coups
  - Agrandissement du bassin de rétention/infiltration de 20m3
- Demande du bureau de contrôle d'augmenter le nombre de DEP du bâtiment
  - Réseaux supplémentaires + tranchées + regards
- Optimisation du parking selon le plan transmis (annexé) - 45 places
  - Déplacement des places en front à rue

- raisons techniques ( fosse compteur d'eau de très grande dimension)
- raisons sécuritaires (recul des véhicules sur la voirie et le trottoir)
- Découverte d'une cuve sur site

**Article 2** : Le montant de l'avenant de 5 498, 80 € HT soit +1,39% par rapport au montant initial du marché.

**Article 3** : Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

**Article 4** : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 24/06/2026

Le Maire,

Louis Pascal LEBARGY

